

COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE

L'an deux mil dix, le 8 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER **membres titulaires et Patrice DUMORTIER, Myriam PISANO, Philippe REMY membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Daniel BOUR, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Évelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Bernard TENAILLON, André THEVENOT, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Xavier DOMON, Jean-Claude JACOB à Jean-Claude TOURNIER, Daniel KUNTZ à Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL à Christian RAYOT, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à André HELLE, Françoise PELCAT à Robert NATALE, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
01/07/10	01/07/10	En exercice	32
		Présents	21
		Votants	27

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2010-04-00 - Approbation du procès verbal de la réunion du 17 juin 2010

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le procès verbal du Conseil Communautaire du 17 juin 2010.

2010-04-01 – Acquisitions des parcelles n° 30,31,32,38,95,104,106,109 site industriel des Forges à Grandvillars

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n ° 2010-03-04 du 17 juin 2010 ;

Vu l'avis du Service de France Domaine pour l'estimation du site en date du 15 juin 2010 ;

Vu un accord avec le représentant mandaté par l'entreprise LISI d'une répartition de la valeur négociée au prorata de la surface des parcelles à acquérir ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'acquisition des parcelles appartenant à la Société LISI AUTOMOTIVE FORMER,
- de fixer ce prix d'acquisition à 23 739 € HT (vingt trois mille sept cent trente neuf euros), les frais de notaire venant en sus à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Président à acter individuellement avec le propriétaire sur les termes de cession définis en annexe et à signer tout document relatif à ces prises de décisions,
- d'autoriser le Président à transférer éventuellement les acquisitions foncières et bâties du site au futur concessionnaire.

2010-04-02 – Acquisitions des parcelles n° 91,98 site industriel des Forges à Grandvillars

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n ° 2010-03-04 du 17 juin 2010 ;

Vu l'avis du Service de France Domaine pour l'estimation du site en date du 15 juin 2010 ;

Vu un accord avec le représentant mandaté par l'entreprise LISI d'une répartition de la valeur négociée au prorata de la surface des parcelles à acquérir ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'acquisition des parcelles appartenant à la Société VIELLARD-MIGEON et Cie,
- de fixer ce prix d'acquisition à 478 947,00 € HT (quatre cent soixante dix huit mille et neuf cent quarante sept euros), les frais de notaire venant en sus à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Président à acter individuellement avec le propriétaire sur les termes de cession définis en annexe et à signer tout document relatif à ces prises de décisions,
- d'autoriser le Président à transférer éventuellement les acquisitions foncières et bâties du site au futur concessionnaire.

2010-04-03 – Acquisitions des parcelles n° 44,53,54,55,56,57,107,108 site industriel des Forges à Grandvillars

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n ° 2010-03-04 du 17 juin 2010 ;

Vu l'avis du Service de France Domaine pour l'estimation du site en date du 15 juin 2010 ;

Vu un accord avec le représentant mandaté par l'entreprise LISI d'une répartition de la valeur négociée au prorata de la surface des parcelles à acquérir ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'acquisition des parcelles considérées,
- de fixer ce prix d'acquisition à 140 000,00 € HT (cent quarante mille euros), les frais de notaire venant en sus à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Président à acter individuellement avec le propriétaire sur les termes de cession définis en annexe et à signer tout document relatif à ces prises de décisions,
- d'autoriser le Président à transférer éventuellement ces acquisitions foncières au futur concessionnaire.

2010-04-04 – Acquisitions des parcelles n° 102,100,005,008 site industriel des Forges à Grandvillars

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n ° 2010-03-04 du 17 juin 2010 ;

Vu l'avis du Service de France Domaine pour l'estimation du site en date du 14 juin 2010 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'acquisition de la parcelle considérée,
- de fixer ce prix d'acquisition à un euro HT,
- d'autoriser le Président à acter individuellement avec le propriétaire sur les termes de cession définis en annexe et à signer tout document relatif à ces prises de décisions,
- d'autoriser le Président à transférer éventuellement cette acquisition foncière au futur concessionnaire.

2010-04-05 – Cession d'un terrain à usage de voirie parcelle n° 96 site industriel des Forges à Grandvillars

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n ° 2010-03-04 du 17 juin 2010 ;

Vu l'avis du Service de France Domaine pour l'estimation du site en date du 15 juin 2010 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'acquisition de la parcelle considérée,
- de fixer ce prix d'acquisition à un euro HT,
- d'autoriser le Président à acter individuellement avec le propriétaire sur les termes de cession définis en annexe et à signer tout document relatif à ces prises de décisions,
- d'autoriser le Président à transférer éventuellement cette acquisition foncière au futur concessionnaire.

2010-04-06 – Validation du protocole d'accord Lisi Automotive – Selectarc – CCST (projet des Forges)

Rapporteur : Christian RAYOT

Il est donné lecture complète du protocole par le Président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser le Président à négocier, sur la base des conditions génériques énoncées et à signer le protocole d'accord.

2010-04-07 – Accord sur les conditions de cession à terme

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération 2010-04-06 et le projet de protocole d'accord associé,

Il est donné lecture complète par le Président de chacun des accords envisagés à savoir pour Lisi et Slectarc.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider les conditions de cessions prévues au protocole d'accord à terme
- d'autoriser le Président:
 - à négocier, sur la base des conditions génériques énoncées,
 - et à signer les compromis de vente éventuels y afférents.

2010-04-08 – Budget Général – DM n ° 2

Rapporteur : Christian RAYOT

a) Il convient donc d'augmenter les crédits du compte 673-Annulations sur exercices antérieurs et, parallèlement, de diminuer ceux du compte 6554-contributions aux organismes de regroupement.

b) Acquisition des parcelles

Le Conseil Communautaire, après avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- de valider le besoin de 1 555 200 € (un million cinq cent cinquante cinq mille deux cent euros) prélevé sur l'excédent de fonctionnement cumulé du budget général 2010 et voté en sur-équilibre :


90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°2 2010
Code INSEE	Budget Général (60000)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Augmentation de crédits

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-90 : Virement à la section d'investissement	0 00 €	1 555 200 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investiss	0.00 €	1 555 200.00 €	0.00 €	0.00 €
b) D-6554-812 : Contributions aux organismes de reg	2 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courar	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-812 : Titres annulés (sur exercices antérieu	0 00 €	2 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	2 000.00 €	1 557 200.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
a) R-021-90 : Virement de la section de fonctionneme	0 00 €	0 00 €	0 00 €	1 555 200 00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctir	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 555 200.00 €
D-2115-201003-90 : ZEM GRANDVILLARS	0 00 €	1 555 200 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 555 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	0.00 €	1 555 200.00 €	0.00 €	1 555 200.00 €
Total Général		3 110 400.00 €		1 555 200.00 €

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

La secrétaire de séance,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
Josette BESSE.
★